

COMMISSION COMMUNICATION

I. Contexte et objet

Le Comité National assure la mise en œuvre et le suivi, suivant une approche participative, des principes et critères de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en vue de garantir la contribution optimale des recettes tirées des industries extractives au développement du pays et à la réduction de la pauvreté.

Il veille à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives ainsi que de tous les paiements versés à l'Etat par les sociétés parties prenantes dans l'ITIE. A ce titre, le Comité National a pour mission :

- D'élaborer un plan d'action annuel pour la mise en œuvre de l'ITIE et de suivre son application ;
- D'élaborer les modèles de déclaration des données relatives aux paiements exécutés par les industries extractives et de mettre en place, en concertation avec les entreprises, une procédure de collecte de ces données ;
- D'élaborer les modèles de déclaration des données relatives aux recettes provenant des industries extractives et de mettre en place, en concertation avec les administrations responsables de la perception et de la gestion des recettes, une procédure de collecte de ces données ;
- De mettre à la disposition du public, sous une forme appropriée, toutes les données relatives aux paiements déclarés par les sociétés opérant dans les secteurs couverts par l'ITIE et les revenus correspondant encaissés par l'Etat.

Le Comité National est assisté par un Secrétariat Permanent composé d'un personnel technique et administratif recruté suivant une procédure approuvée au préalable par le Comité National, ou détaché des départements ministériels concernés. Ce Secrétariat est chargé :

- De préparer, en relation avec le Secrétaire permanent, les dossiers à soumettre au Comité National ;
- De suivre l'exécution des missions et des résolutions du Comité National ;
- De préparer les programmes d'action et les rapports d'activités du Comité National ;
- D'exécuter toutes autres missions confiées par le Comité National.

Depuis son accession au "statut de pays candidat", le comité national fait face à des défis importants, du point de vue de sa communication. Or, l'expérience a montré que le succès de l'initiative dépend en grande partie de la capacité du (Groupe Multipartite) GMP à communiquer avec non seulement ses parties prenantes, mais également et surtout avec les décideurs et l'opinion publique nationale et internationale.

Pour remédier à cette situation, le comité national en charge de l'ITIE, s'est doté d'une « commission communication » censée appuyer le secrétariat dans la définition des stratégies de communication pour une bonne sensibilisation du public.

Mandats

La commission Communication se doit de soutenir le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) dans sa réalisation des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. Elle est chargée de planifier et de superviser la mise en œuvre de la politique globale de communication du Comité national ITIE.

Avec l'appui du Spécialiste en Communication du Secrétariat permanent, La commission Communication supervise la mise en œuvre des activités de communication contenues dans le Plan d'Action ITIE. Elle identifie et propose des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE au Sénégal. La commission Communication identifie les besoins en information et en communication des membres du GMP et propose au Comité National, des activités de renforcement de capacités.

Responsabilités

Sous la coordination du Président du Comité National ITIE, la commission Communication est chargée de :

- Participer à l'élaboration de la stratégie de communication du Comité national ITIE
- Superviser la mise en œuvre des activités de communication contenues dans le Plan d'Action ITIE du Sénégal
- Identifier et proposer des actions de communication pertinentes dans le processus ITIE
- Proposer des activités de renforcement de capacités en communication du GMP
- valider les supports de communication
- développer des partenariats pour les activités de communication.

Mécanismes de fonctionnement

La commission Communication est composée :

- de représentants de l'Administration
- de représentants de la société civile
- de représentants des compagnies minières et/ou pétrolières
- du Spécialiste en communication du Secrétariat permanent de l'ITIE

La commission Communication doit se réunir une fois par mois, et peut se rencontrer à chaque fois que de besoin, soit formellement, soit par moyen électronique pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ITIE.

La commission Communication peut, à toutes fins utiles, développer des alliances stratégiques avec les OSC, les journalistes ou autres acteurs pertinents, notamment pour la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation des acteurs.